

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 480)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 517

présenté par

Mme Fiat, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurine, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 30

Compléter l'alinéa 12 par la phrase suivante :

« Ces conventions et décisions sont rendues publiques. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement inspiré par le groupe GDR-NUPES, nous proposons que les conventions conclues avec le CEPS soient rendues publiques.

Les États membres de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), dont la France, se sont engagés en mai 2019 à mettre en place la transparence sur les différents aspects des politiques du médicament, et notamment à rendre public les prix payés par la puissance publique pour les médicaments des laboratoires pharmaceutiques.

L'absence de transparence a des conséquences néfastes sur notre système de santé : l'explosion des prix des médicaments et produits de santé met en danger notre système d'Assurance maladie basé sur la solidarité et l'accès universel aux soins. De plus, la recherche et le développement (R&D) est

soumise à des logiques de marché, d'offre et de la demande, et les médicaments et produits de santé dont nous avons besoin peinent à arriver. Ces conséquences néfastes ont été soulignées au niveau international par le groupe de travail des Nations unies sur l'accès à l'innovation, mais également au niveau français dans l'avis de septembre 2020 du Conseil Consultatif National d'éthique (CCNE) au terme de plusieurs années de travaux.